Édition 2024 Juillet 2024 Volume #3

LE COLLABORATEUR

JOURNAL DE NANTES

À l'arrivée du beau temps, ça sent les vacances ! **Fermeture de tous les services ainsi que les bibliothèques du 21 juillet au 4 août 2024 inclusivement.**

—— DANIEL GENDRON, LE MAIRE ——

Bonjour chers citoyennes et citoyens,

Enfin la belle saison qui est des nôtres. Saison du renouveau et des travaux. Encore cet été pour une troisième année consécutive, nous continuons de mettre à niveau nos infrastructures routières. Que ce soit par la mise à niveau de nos rangs et routes de graviers, changements de ponceaux, rues en asphalte ou le maintien de nos équipements municipaux, toute l'équipe travail fort pour bien rentabiliser chaque dollar de vos taxes. Nous avons également fait deux achats judicieusement pensés et discutés durant les derniers mois. Un pour la voirie qui avait grand besoin d'une nouvelle chargeuse et d'un camion d'intervention aux incendies. Ces achats ont été faits et dans la seconde main, mais pratiquement neufs. Un choix judicieux pour nos besoins et de notre capacité de payée. Grâce à l'expertise à l'interne, conseillers, directeur de voirie, directeur incendie et notre DG, nous en avons eu pour chaque sous et pour le maximum à nos équipes. Un merci et un bravo pour nos employés de voirie qui durant l'hiver dernier ont su relever de grands défis malgré quelque bris d'équipements dans des moments critiques. Soyez fier d'eux, car c'est toute une équipe solide et bien rodée. Nous sommes présentement à préparer quelques projets pour 2025 pour vous citoyens de Nantes.

D'ici quelques semaines, nous serons en mesure de vous en dire plus et de dévoiler un projet d'envergure pour mieux vous servir. Pour ce qui est du barrage du lac Whitton, les travaux afin de mener à bien le projet avancent et nous souhaitons bien effectuer les travaux cette année. La construction d'un bassin de retenue des eaux de pluie devrait aussi se réaliser au développement du Bercail durant l'automne ainsi que d'autres travaux de retenues au
Centre des Loisirs de Laval-Nord afin de considérablement diminuer l'apport de sédiments dans notre lac Mégantic. Rappelons que l'ensemble de ces travaux seront à défrayer par notre député M. Jacques et le Gouvernement de la CAQ avec le fond de dédommagement suite à la tragédie de 2013. Je tiens également à remercier les organisateurs de la fête des enfants tenue le 15 juin dernier. Une petite équipe, mais tellement engagée et dévouée. Merci au nom du conseil.

En terminant, nous avons déposé les résultats financiers de la municipalité lors du dernier conseil. Grâce à l'excellent travail de notre DG et du conseil durant l'année 2023, nous sommes dans une position très favorable et même envieuse. MERCI à tous pour votre beau et bon travail et surtout à votre sens du devoir. Soyons fiers.

Bon été à tous et au plaisir de vous rencontrer lors de nos séances du conseil.

Soupape de sécurité

Règlement 415-15

Petit rappel

Nous avons procédé au nettoyage des égouts dernièrement, c'est pour cela qu'un petit rappel est fait. Le règlement #415-15 fait mention de l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet de non-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal afin d'empêcher le refoulement des eaux d'égout.

Tout propriétaire d'un immeuble desservi par le service d'égout municipal doit installer à ses frais et maintenir en bon état, une soupape de sûreté (clapet de non-retour).

Dans le cas d'un immeuble déjà érigé, le propriétaire a l'obligation de se conformer à cette obligation.

En cas de défaut du propriétaire d'installer et de maintenir en bon état de telles soupapes (clapet de non-retour) conformément au présent règlement, la municipalité n'est pas responsable de dommages causés à l'immeuble ou à son contenu par suite des conséquences d'un refoulement des eaux d'égout.

Nous vous invitons à consulter le règlement sur le site internet de la municipalité afin de prendre connaissance de celui-ci.

Collecte d'ordures ménagères

Bien regarder les dates

—— MUNICIPALITE DE NANTES ——

Plusieurs d'entre vous ont remarqué que les collectes d'ordures ménagères avaient un peu changé depuis l'année dernière. Effectivement, cette année c'est différent des autres années, car nous avons procédé à la distribution des bacs de compostages ce qui a changé la fréquence de ramassage sur les calendriers. C'est-à-dire qu'après le mois d'août, **la collecte va être prévue au mois pour les bacs noirs**. La collecte de compost sera aux deux semaines les vendredis. Le but est de faire le plus possible du compostage et du recyclage pour réduire la quantité d'ordures ménagères. Le programme de bac de compost est gouvernemental alors c'est pour cela que vous avez reçu un bac roulant brun ou un bac de compostage domestique.

La municipalité de Nantes vous insiste à faire plus de récupération et du compost afin de réduire la quantité de déchet.

C'est le temps du cirque à la bibliothèque

Venez faire une visite avec vos enfants !

Bibliothèque municipale du village

La bibliothèque du village a aménagé un petit coin pour vos enfants avec plein de revues portant sur le thème du cirque. Des revues et la tente seront installées tout au long de l'été, il suffit d'une visite pour pouvoir en profiter sur les heures d'ouvertures de la bibliothèque.

Petit rappel

Le concours Réseau Biblio-Estrie est déjà commencé depuis juin, mais il reste encore du temps pour vos enfants de faire une visite pour pouvoir y participer, un coupon de participation par visite. Le concours se termine le 17 août 2024, il y a un beau livre sur l'univers à gagner. Le concours est ouvert à tous les enfants âgés entre 0 et 13 ans. Le tirage sera effectué entre le 17 et 26 août 2024.

Les bibliothèques seront fermées pour la période estivale du 21 juillet au 10 août 2024 inclusivement.

——— COMITE DES LOISIRS ET CULTURE ———

Le Comité des loisirs et du développement tient à remercier tous ceux et celles qui sont venus nous rencontrer lors du brunch pour la fête des mères à l'école la Source de Nantes, le 11 mai dernier. Un grand merci à nos bénévoles : Camille Côté, Mélody Gauthier, Lycian Koninckx, Théo Larrivée, Dereck Ménard, Samuel Mondor, Éliane Rivard, Emy Robinson, Loïck Sherman, Laura Boulette, Élisabeth Depont, Nithaël Ferland et Émy Mercier tous des élèves de l'école La Source ainsi que leurs enseignantes Mme Emmy Boulanger et Mme Nathalie Duquette. Merci également à Mme Louise Lapierre, nos pompiers volontaires et les membres du conseil municipal.

Hausse de fraude

Canadian antifraude centre

Le Centre antifraude du Canada (CAFC) constate une hausse des signalements d'escroqueries relatives à la vente de services et d'équipement à domicile. Les victimes sont abordées par le biais de publicités dans les médias sociaux, d'appels de télémarketing ou de vendeurs itinérants. Dans les annonces publiées sur les médias sociaux, on demande à la victime de fournir ses coordonnées, après quoi cette dernière reçoit un appel téléphonique d'une personne pour fixer un rendez-vous à son domicile.

Certains vendeurs de porte-à-porte emploient des tactiques de vente sous pression et sont très insistants, et les consommateurs finissent parfois par acheter un produit ou signer un contrat pour un service dont ils n'ont pas besoin ou qu'ils ne veulent pas.

Mais attention ! Les services ou les produits offerts supposent vraisemblablement la signature d'un contrat. Les vendeurs proposeront des prix normalement inférieurs à la valeur marchande. Ils peuvent affirmer que la victime est admissible à une subvention gouvernementale et lui mettre une pression pour qu'elle signe un contrat ou prépaye pour l'équipement ou les services. Ces temps-ci, ce sont plus des fraudes de faux représentants de Desjardins ou des fraudes Grand-Parent.

Autres cas les plus fréquents :

- Nettoyage de conduit
- Chaudières, chauffe-eau ou autre appareil électroménager
- Services de pavage
- Travaux généraux, services d'entretien ménager
- Services internet, de câble ou de téléphonie cellulaire

D'après les signalements reçus, les consommateurs indiquent que la qualité des travaux ou de l'équipement ne vaut souvent pas le prix payé et que, dans certains cas, les garanties ne sont pas valides.

Le CAFC a aussi reçu des signalements où les victimes ont signé un contrat et un avis de sûreté a été émis pour leur résidence.

Comment vous protéger

- Si vous signez un contrat, vous pouvez avoir droit à une période de réflexion de 20 jours.
- Connaissez vos droits. Consultez le site Web du bureau d'information aux consommateurs de votre province ou territoire : https://www.consumerhandbook.ca/en/topics/consumer-protection/door-to-door-sales/ (en anglais seulement) ;
- Méfiez-vous des annonces publiées dans les médias sociaux dans lesquelles on vous offre des subventions, de l'équipement ou des services à des prix inférieurs à la valeur marchande ;
- Effectuez des recherches sur l'entreprise avant de fournir vos coordonnées ;
- Ne divulguez jamais de renseignements personnels à une entreprise ou à une personne sans faire les recherches nécessaires et consulter votre organisme provincial de protection du consommateur ;
- Ne vous sentez jamais forcé(e) de signer un contrat ou de verser un paiement préalable avant vos recherches ;
- N'invitez pas à entrer chez vous les visiteurs non désirés ;
- Ne répondez pas aux appels non sollicités, surtout si vous ne reconnaissez pas le numéro de téléphone.

Toute personne qui croit avoir été victime de cybercriminalité ou de fraude est priée de le signaler à la police et au Centre antifraude du Canada, par téléphone au 1-888-495-8501. Si un incident s'est produit, mais que vous n'êtes pas tombé dans le piège, signalez-le tout de même au CAFC.

Petit rappel, dès le **1er mai** de chaque année, il est obligatoire que tout abri d'auto, abri tempo, soit enlevé sans faute, il en va de même pour ceux que nous ne voyons pas de la rue. À titre d'information, toute personne qui agit en contravention du règlement de zonage (#399-12) est passible d'une amende minimale de 500$ et d'une amende maximale de 1000$.

Message important concernant les chiens : Dans les rues, les chemins publics, les parcs et dans tout endroit public, un chien doit toujours être tenus au moyen d'une laisse sous le contrôle de la personne qui en a la charge (règlement #389-12 sur la garde et le contrôle des animaux).

De plus, dans la municipalité, chaque propriétaire, locataire ou occupant d'un bâtiment, d'un terrain ou d'un logement peut posséder un **MAXIMUM DE TROIS (3) chiens et/ou chats.**

—INSPECTRICE EN BATIMENT ET ENVIRONNEMENT—

Le gazon en été. Il est indispensable de rappeler qu'il constitue une nuisance, le fait qu'un propriétaire, qu'un locataire ou qu'un occupant d'un lot ou d'un terrain avec un bâtiment dessus construit, à l'exception d'un bâtiment agricole, de laisser pousser sur ce lot ou terrain, des branches, des broussailles, des mauvaises herbes, de l'herbe ou du gazon à **une hauteur de plus de 18 cm**. Cependant, cela ne s'applique pas aux terrains situés en bordure des lacs et cours d'eau, lesquels doivent être naturalisés conformément aux lois et règlements en vigueur. En ce qui concerne les terrains vacants, à l'exception des terres et terrains utilisés à des fins agricoles ou faisant partie d'une propriété agricole, doivent être tondus au moins une fois **entre le 1er juillet et le 15 août de chaque année** selon le règlement #448-19 sur les nuisances. Tout contrevenant à cette situation est passible d'une amende minimale de 100$, ladite amende ne pouvant excéder 300$.

Concernant les projets que vous aimeriez réaliser sur votre terrain, il est important que vous vous renseigniez **d'abord** à la municipalité de la faisabilité de votre projet. En effet, il faut garder dans l'optique qu'on doit adapter notre projet à notre terrain et non adapter le terrain à notre projet.

Permis

Lorsque vous voulez obtenir un permis, vous devez remplir une demande de permis d'abord, celui-ci est disponible au bureau municipal et sur le site web de la municipalité. Par la suite, il est important d'indiquer le plus de détail possible dans la demande, nous ne connaissons pas le projet que vous avez en tête. Il nous faut également un croquis bien détaillé du projet et de son emplacement.

À Piopolis, on chante!

Oyé, oyé !

Vous aimez chanter? Joignez-vous au Chœur Enchanté de Piopolis

Sous la direction de Charlotte Dumas, retraitée de l'enseignement de la musique, cette formation musicale exploite le chant choral amateur à voix mixtes à travers un répertoire varié.

Pas besoin de savoir lire la musique ou d'avoir une belle voix pour en faire partie, il suffit de chanter juste.

Venez assister à la première rencontre sans engagement de votre part.
Chanter pour le plaisir, c'est la devise du Chœur Enchanté.

Bienvenue à tous et à toutes!

Lundi le 9 septembre de 19h à 21h

À la Maison culturelle Laurier-Gauthier de Piopolis au 462 rue Principale, Piopolis

Pour informations: Charlotte Dumas | 819-582-4240

Les actualités local récentes

—— INSPECTEUR DE VOIRIE——

L'été déjà commencé et nos travaux qui concernent la voirie aussi. Comme chaque année, nos employés de voirie se tiennent occupés avec le rechargement qu'il effectue afin de garder nos rangs le plus possible praticables. Du rechargement a été effectué sur la rue Rancourt ainsi que sur le chemin de la Grande-Ligne.

Tous les bollards pour délimiter les zones de piétons ainsi que les pistes cyclables ont été installés dans le secteur Laval et le village.

Le marquage des lignes est terminé pour la municipalité cette année.

L'équipe d'Enviro ML a procédé au nettoyage des égouts dans le village et dans le secteur Laval.

La niveleuse a été passée dans la majorité des rangs aussitôt que nous avons pu avoir dame nature de notre côté. Par la suite, nous avons pu y ajouter du calcium afin de calmer la poussière pour que celle-ci reste au sol.

La réparation d'asphalte a été faite dans le rang Saint-Joseph et dans le quartier Lafontaine.

Le ponceau dans le chemin de la Yard a été remplacé.

ICI on recycle

—— MUNICIPALITE DE NANTES ——

Le programme de reconnaissance ICI on recycle a été créé pour les Industries, les Commerces et les Institutions (ICI). Il a pour but de reconnaître ces établissements pour leurs mesures de réduction, de réemploi, de récupération et de valorisation des matières résiduelles. Il existe trois niveaux à ce programme. En ce sens, la municipalité de Nantes est fière de vous annoncer qu'elle a reçu la certification de niveau performance. Cette certification nous permet de souligner notre engagement pour la protection de l'environnement.

Le 15 juin 2024, avait lieu la fête des enfants, l'Association des Gens de Nanteson travailler fort afin de vous offrir une journée festive ! On remercie l'association de tous les efforts et leur dévouement émis pour organiser des activités dans notre municipalité. Merci également aux pompiers pour leur temps passé avec les enfants.

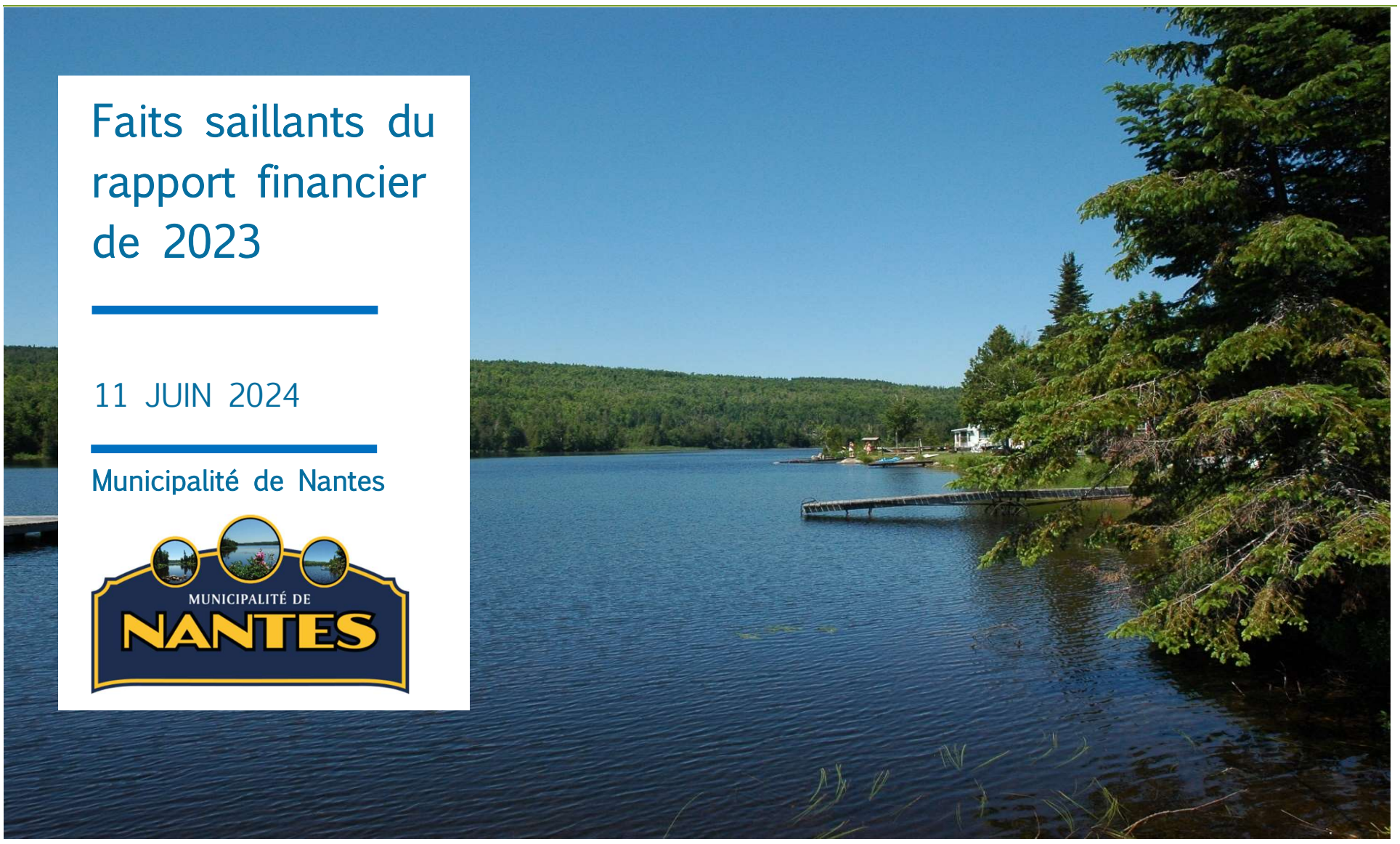

Faits saillants du rapport financier de 2023

11 JUIN 2024

Municipalité de Nantes

Chères/chers contribuables,

J'ai le plaisir de vous présenter les faits saillants du rapport financier 2023 déposé lors de l'assemblée du 14 mai 2024. Dans ce document, vous y retrouverez notamment l'avis du vérificateur externe ainsi qu'un résumé du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023. Le présent document contient les éléments importants de l'état financier.

Nos résultats financiers démontrent bien la rigueur à laquelle nous administrons les deniers publics et la vigilance dont nous faisons preuve jour après jour pour respecter nos objectifs, nos orientations ainsi que le budget fixé.

Je souligne que l'année 2023 a été marquée par plusieurs changements dans le personnel du service de voirie et la réalisation de plusieurs projets. Par exemple la municipalité de Nantes à souligne fièrement le 150e réfection de l'infrastructure d'égout et d'aqueduc sur la route 161 et bien d'autres. Durant l'année 2023, la municipalité n'a pas ajuster son taux de taxation et avait maintenu son budget qui a été respecté tout le long de cette année.

Pour l'année 2024, la municipalité de Nantes prévoit de nombreux projets majeurs pour améliorer la qualité de vie de ses citoyens. Les investissements sont conséquents tels que des rechargements de matériaux granulaires sur les rangs, mise à niveaux des équipements roulants et réfection de certains bâtiments.

Enfin, les travaux sont qu'une partie de nos projets pour cette année. En plus, avec le dynamise des élus, d'autres projets pourront être réalisés afin de répondre au besoin de nos concitoyens.

Vous pouvez dès maintenant consulter le rapport financier complet au secrétariat de l'hôtel de ville durant les heures d'ouverture du bureau.

Cordialement,
Daniel Gendron, maire

	Résumé du Rapport financier pour l'exercice financier 2023		
		Budget	Réalisation
	Revenu de fonctionnement	2 593 139 $	3 213 984 $
	Charges de fonctionnement	2 382 359 $	2 741 338 $
	Excédent (déficit) de l'exercice (revenu moins les charges)	210 780 $	472 646 $
	Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales		404 489 $

Rapport du vérificateur

Le vérificateur souligne que plusieurs contrôles sont déjà présents au niveau de la municipalité. Il s'agit de continuer de laisser des traces de ceux-ci lorsqu'ils sont effectués, qu'il s'agisse d'un paraphe, d'un crochet ou autres et que la municipalité devrait consigner par écrit un processus d'appréciation des risques, évaluer les risques de fraude et revoir les différents contrôles déjà mis en place et établir ceux à ajouter suite à l'analyse des risques décelés.

Aussi le vérificateur nous informe de continuer à procéder à une bonne démarcation en fin d'exercice afin de s'assurer que toutes les factures de fournisseurs soient comptabilisées adéquatement. Il nous informe aussi de continuer de s'assurer de réaliser un bon suivi des comptes à recevoir à la fin de l'exercice afin d'obtenir une démarcation adéquate des revenus et de s'assurer de comptabiliser les encaissements adéquatement lorsqu'il s'agit de revenus considérés à recevoir au cours d'un exercice précédent.

Enfin, il nous avise de continuer de nous assurer de faire un suivi au 31 décembre des stocks au niveau des fournitures de gravier et de sel. Étant donné que ceci peut avoir un effet majeur au niveau des excédents de l'exercice.

Rapport détaillé

Le tableau qui suit présente de façon plus détaillée les revenus et dépenses de la municipalité pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023.

À noter que les revenus de taxes sont constatés lors du dépôt des rôles de perception initial et spéciaux à la date de l'avis public annonçant le dépôt de ces rôles. Les taxes afférentes aux modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées lors de l'émission des certificats d'évaluateur. Ceci explique donc la différence remarquée entre le budget et les réalisations. Aussi, la municipalité a reçu plusieurs aides du gouvernement pour la réalisation de ses projets d'où l'augmentation des dépenses réalisé et les revenus.

Malgré cela la municipalité a fait baisser le montant de ses emprunts en 2023 d'environ 5% soit de 1 845 133$ à 1 743 400$.

Rapport détaillé des revenues et des charges

	Budget 2023	Réalisation 2023	Réalisation 2022
Revenus			
Taxes	2 080 192 $	2 200 668 $	1 961 736 $
Compensations tenant lieu de taxes	9 465 $	11 364 $	11 670 $
Transferts	240 651 $	247 083 $	287 633 $
Services rendus	94 369 $	111 077 $	73 122 $
Imposition de droits, amendes et pénalités, revenus de placements de portefeuille	30 580 $	86 511 $	110 102 $
Autres revenus	137 882 $	195 536 $	143 828 $
	2 593 139 $	2 852 239 $	2 588 091$
Investissement			
Transferts et autres		361 745 $	1 137 626 $
	2 593 139 $	3 213 984 $	3 725 717 $

	Budget 2023	Réalisation 2023 (avec l'amortissement)	Réalisation 2022
Charges			
Administration générale	501 219 $	466 728 $	467 482 $
Sécurité publique	254 503 $	292 894 $	270 000 $
Transport	724 698 $	992 720 $	822 365 $
Hygiène du milieu	498 709 $	565 953 $	546 055 $
Aménagement, urbanisme et développement	120 480 $	125 962 $	95 322 $
Loisirs et culture	203 183 $	225 584 $	226 113 $
Frais de financement	79 567 $	58 715 $	46 045 $
	2 382 359 $	2 332 383 $	2 473 382 $
Amortissement des immobilisation corporelles et des actifs incorporels achetés		408 955 $	
	2 382 359 $	2 741 338 $	2 473 382 $

Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté		1 000 601 $	1 140 869 $
Excédent (déficit) l'exercice (revenu moins les charges)	210 780 $	427 646 $	1 252 335 $
Moins : revenus d'investissement		(361 745$)	(1 137 626 $)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	210 780 $	110 901 $	114 709 $
Amortissement des immobilisations		408 955 $	372 102 $
Remboursement de la dette à long terme et activité	(121 700 $)	(74 212 $)	(66 557 $)
Affectation d'activité d'investissement et excédent accumulé	(89 080 $)	(41 155 $)	
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	0$	404 489 $	309 770 $

Rémunération du maire et des élus en 2023[1]

Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organisme mandataires ou supramunicipaux	
	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Daniel Gendron (Maire)	19 467 $	9 709 $	1 656 $	828 $
Danielle Boulet (District 1)	6 598 $	3 237 $		
Bruneau Hébert (District 2)	6 598 $	3 237 $	107 $	54 $
Richard Grenier (District 3)	6 573 $	3 237 $		
Julie Rodrigue (District 4)	6 948 $	3 237 $		
Daniel Poirier (District 5)	6 598$	3 237 $		
Lynda Bouffard (District 6)	7 123 $	3237 $		

Pour nous contacter sur le sujet ou sur toutes autres informations :

Municipalité de Nantes, 1244, rue Principale Nantes (Québec) G0Y 1G0
Tél. : (819) 547-3655 - Fax : (819) 547-3755
Le site web : www.munantes.qc.ca
Courriel : dg@munantes.qc.ca

[1] Comprends la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supra municipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).